

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE



POUR LA BIODIVERSITÉ EN OCCITANIE



Occitanie, tous engagés pour la biodiversité !

La commune de Blagnac d'un peu plus de 24 000 habitants, dans le département de la Haute-Garonne, fait partie des 26 lauréats de l'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) 2019 en Occitanie. Le territoire s'est engagé à mettre en œuvre les trois engagements suivants d'ici fin 2022 :

- Réaliser une étude pour la renaturation du fossé qui longe le chemin des Prés, au cœur de la plaine maraîchère des 15 sols
- Enrichir et porter à connaissance du plus grand nombre l'inventaire faune-flore
- Réserver des « îlots sauvages » dans les parcs de la ville, accompagner l'acceptation par les riverains grâce à un important travail de communication et d'intégration paysagère

C'est l'avancement de ces trois actions que nous souhaitons aujourd'hui valoriser.

ZOOM TEN sur la Commune de Blagnac !

Engagement #1 : Afin de préserver ses terres maraîchères, la ville de Blagnac mène une politique volontariste d'acquisition de terrains agricoles. La ville a ainsi acquis une parcelle d'environ 9 ha, constituée de prairies humides. Pour préserver ce milieu naturel et ses fonctionnalités, la ville a élaboré en 2019 un plan de gestion pour le maintien de la prairie humide grâce à l'appui de l'association Nature En Occitanie qui anime une cellule d'assistance technique en faveur des zones humides (CATEZH). Début 2020, un inventaire faune flore a été réalisé. Ses résultats permettront d'affiner la connaissance du ruisseau attenant à la zone humide pour restaurer ses fonctionnalités hydrauliques. Les actions de restauration seront définies en lien avec Toulouse Métropole.

même, des panneaux seront installés sur les berges du Touch, affluent de la Garonne, au second semestre 2020. Et en 2021, des outils de mise à disposition des données naturalistes seront disponibles.



Engagement #3 : Depuis 2012, la Ville de Blagnac a abandonné le recours aux produits phytosanitaires et aux engrais chimiques et est également engagée dans une démarche de gestion différenciée de ses espaces verts. En 2019, la Ville a souhaité aller plus loin en s'engageant à consacrer 20% de ces espaces à des îlots sauvages (parcelles laissées à la nature) d'ici fin 2022. Récemment, la ville, qui compte une dizaine de « prairies urbaines », a dressé une première carte des îlots sauvages. Afin de valoriser et sensibiliser la population à cette pratique, des panneaux informatifs ont été implantés aux abords des îlots. Grâce à la connaissance apportée par les inventaires, des mesures de gestion différenciée seront mises en place pour étendre chaque année le réseau d'îlots sauvages et atteindre l'objectif fixé.

Engagement #2 : A la suite du lancement de son Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en 2017, la Ville a souhaité sensibiliser et faire connaître sa démarche notamment par la création, en 2019, d'une exposition sur la biodiversité de Blagnac et par l'installation de panneaux pédagogiques sur les sites inventoriés. En 2019, le bois de Pinot a accueilli six panneaux mettant en avant sa fonctionnalité écologique, ainsi que sa faune et sa flore. Des bornes permettent également au public d'identifier des chants d'oiseaux et un sentier botanique numérique a été créé aux abords du bois. De

Le collectif régional TEN Occitanie et l'ARB Occitanie saluent aujourd'hui l'avancement de ce Territoire Engagé pour la Nature et l'encouragent dans sa démarche de progrès initiée en faveur de la biodiversité !

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) de 48 034 habitants, dans le département de l'Hérault, fait partie des 26 lauréats de l'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) 2019 en Occitanie. Le territoire s'est engagé à mettre en œuvre les trois actions suivantes d'ici fin 2022 :

- Préservation, restauration et gestion des zones humides
- Amélioration des connaissances et sensibilisation
- Inventaire, protection et préservation des Chiroptères

C'est l'aboutissement de leurs premières actions que nous souhaitons aujourd'hui valoriser !

ZOOM TEN sur la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup !



Quelques semaines après avoir reçu la labellisation TEN, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a décidé de candidater à l'appel à initiatives « Expérimentation

de Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Ce dispositif a pour objectif de donner aux lauréats les outils et les moyens financiers permettant d'engager, avec le monde agricole, des opérations territorialisées de préservation et de reconquête de la biodiversité, et de la qualité de la ressource en eau.

La CCGPSL a valorisé dans sa candidature sa récente labellisation TEN reconnaissant la politique volontariste mise en œuvre en matière de préservation de la biodiversité basée sur le déploiement de nombreux axes d'intervention opérationnels, dont ceux de la préservation des zones humides, de la protection des chiroptères ou encore de la sensibilisation et l'amélioration des connaissances.

Cette reconnaissance croisée, TEN et PSE, permettra de capitaliser sur le travail engagé depuis près de 10 ans, notamment avec le monde agricole, et de continuer à développer des initiatives opérationnelles. C'est le cas avec l'opération « un abri pour les chauves-souris » dans le cadre du troisième engagement TEN « Inventaire, protection et préservation des Chiroptères ». Cette opération permet de sensibiliser les vigneron·nes à la préservation de ces mammifères, jouant un rôle d'auxiliaires de culture, et d'engager des échanges constructifs qui, pour certains, ont abouti à des actions concrètes comme l'engagement dans le dispositif « refuge pour les chauve-souris » ou l'intégration d'espaces dédiés aux Chiroptères dans des projets de construction ou de réhabilitation de bâti.



D'autres opérations ont pu être conduites, toujours en croisant plusieurs enjeux, comme un projet de restauration de haie champêtre. Ce projet, qui s'est inscrit dans le cadre du programme « Hérault'haies » (coordonné par l'association Paysarbre et le Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) Occitanie), a été mené en parallèle d'un chantier de restauration de zone humide et a été mis en œuvre en partenariat avec le centres de formation d'apprentis Agropolis de Montpellier lors d'une journée de sensibilisation des étudiants aux enjeux de la biodiversité.



Le collectif régional TEN Occitanie et l'ARB Occitanie saluent aujourd'hui l'avancement de ce Territoire Engagé pour la Nature et l'encouragent dans sa démarche de progrès initiée en faveur de la biodiversité !

La Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) de 7 808 habitants, dans les départements du Tarn-et-Garonne et du Tarn, fait partie des 26 lauréats de l'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) 2019 en Occitanie. Le territoire s'est engagé à mettre en œuvre les trois actions suivantes d'ici fin 2022 :

- Mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 sur les berges de l'Aveyron
- Réalisation d'un diagnostic de sensibilité au ruissellement et érosion des sols
- Création d'un sentier d'interprétation de la biodiversité pour le canoë-kayak sur l'Aveyron

C'est l'aboutissement de leur première action que nous souhaitons aujourd'hui valoriser !

Zoom TEN sur la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron !

Le site Natura 2000 "Vallée de l'Aveyron" héberge de nombreuses espèces remarquables et protégées (chiroptères, odonates, poissons et insectes). Afin de préserver ces espèces, et à la suite du diagnostic réalisé en 2014 montrant que de nombreux secteurs de berge étaient dégradés, la CCQRGA a décidé de mener un contrat Natura 2000 « restauration de ripisylve ».



Pour mettre en place ce projet, un travail de diagnostic et de prospection sur le terrain a été réalisé par la CCQRGA et la Ligue pour la Protection des oiseaux (LPO) 12 pour cibler les secteurs les plus propices à la réalisation d'un tel contrat. Un secteur particulièrement dégradé, occupé par un peuplement mono-spécifique de peupliers noirs cultivars (arbres mal adaptés aux berges de rivière et considérés comme indésirables sur ce secteur), en rive gauche de l'Aveyron, a été retenu. Il concerne un linéaire de 350 mètres, au niveau d'un camping privé.

Une rencontre, organisée par la CCQRGA avec les deux propriétaires privés des parcelles ciblées, a permis d'aboutir à un accueil favorable du projet et à un accord

pour la réalisation des travaux. Une convention fixant les modalités de travaux ainsi que les engagements de chaque partie a été signée.

Les travaux ont eu lieu de novembre 2019 à janvier 2020. Ceux-ci ont débuté par l'abattage de 50 peupliers noirs, dont certains ont dû être élagués, ébranchés puis conditionnés afin de pouvoir être exportés et valorisés. Quant aux branchages, broyés sur place, ils ont été utilisés comme paillage pour les jeunes plants. Par la suite, les plantations d'arbres et d'arbustes ont été réalisées par la CCQRGA en partenariat avec Campagnes Vivantes 82. Le choix des essences, sélectionnées en concertation avec les propriétaires, s'est porté sur une quinzaine d'espèces adaptées au milieu et pour la plupart labellisées « Végétal Local ».

Enfin, des panneaux pédagogiques, réalisés par la CCQRGA, ont été implantés sur site afin de sensibiliser les



usagers du camping et d'améliorer l'acceptabilité des travaux. De manière générale, le dialogue et la concertation avec les acteurs ont été essentiels pour garantir l'adhésion de cette action par l'ensemble des partenaires. Un suivi régulier réalisé par la CCQRGA permet d'assurer la bonne reprise des plants et la pérennité des travaux.

Le collectif régional TEN Occitanie et l'ARB Occitanie saluent aujourd'hui l'avancement de ce Territoire Engagé pour la Nature et l'encouragent dans sa démarche de progrès initiée en faveur de la biodiversité !

Contact référent au sein de la CCQRGA :

M Joachim MOSSER, Service Environnement : 05 63 30 71 97, 06 22 74 14 13, environnement@cc-qrga.fr

La commune de Ramonville Saint-Agne de 14 145 habitants, dans le département de la Haute-Garonne, fait partie des 26 lauréats de l'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) 2019 en Occitanie. Le territoire s'est engagé à mettre en œuvre les trois actions suivantes d'ici fin 2022 :

- Objectif zéro phyto | Réaliser un chantier citoyen et un accompagnement technique des services espaces
- Recenser et valoriser les richesses naturelles du territoire et associer parallèlement tous les habitants à la découverte de ce patrimoine à travers la réalisation d'inventaires participatifs
- Accompagner à l'installation maraîchère sur la commune | Animations grand public et scolaire.

C'est l'avancement de leurs trois actions que nous souhaitons aujourd'hui valoriser !

Zoom TEN sur la commune de Ramonville Saint-Agne !

CHARTRE REGIONALE



A travers la signature de la charte régionale « Objectif zéro phyto » en 2019, la commune de Ramonville Saint-Agne s'est engagée à réduire l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces publics. Elle souhaite maintenant passer au niveau supérieur, le niveau 3 de la charte régionale (dans une perspective d'obtention du label national « Terre Saine, Communes sans pesticides »), en excluant l'utilisation de produits désherbants dans les espaces contraints : pelouses sportives et cimetières. Pour mettre en place ces actions, la commune a candidaté à l'appel à projets proposé par la Région afin de bénéficier d'une aide à la réalisation pour supprimer, à terme, l'usage de produits phytosanitaires sur les terrains sportifs. La candidature a été acceptée en juillet 2020 et des premières actions ont été engagées dès l'été 2020. L'objectif sera notamment de réaliser un diagnostic d'utilisation des stades, de favoriser le recours aux méthodes alternatives d'entretien et de proposer des actions de formation et de sensibilisation aux agents et aux usagers.

Dans le cadre de son deuxième engagement TEN, Ramonville s'est engagée à améliorer ses connaissances sur la biodiversité communale et la gestion écologique et durable de ses espaces verts et à sensibiliser sa population sur les enjeux environnementaux. Nature En

Occitanie et Arbres et Paysages d'Autun, qui proposent des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, accompagnent la ville dans l'acquisition de nouvelles connaissances naturalistes et techniques quant à la gestion des espaces naturels et l'aménagement local. Enfin, des inventaires de la faune et de la flore locales ont été lancés durant l'été 2020 et des événements de sensibilisation sont prévus à l'automne.

La troisième action TEN a débuté fin 2019 et consiste en un accompagnement à la réintroduction de productions maraîchères agroécologiques sur le territoire. L'objectif est de répondre d'une part à la forte demande de la population en matière de production locale et saine et d'autre part à un besoin de pédagogie autour du "mieux manger". L'accompagnement par le Labo du Centième Singe vise à proposer à la commune de Ramonville un dispositif et des modalités d'accompagnement adaptés, afin de mettre en œuvre le projet de réintroduction maraîchère agroécologique sur son territoire et d'en favoriser sa viabilité et sa pérennité. La phase 1 d'accompagnement, qui définit le cadrage du projet d'installation de maraîchers, a débuté en décembre 2019. La phase 2 permettra de réaliser une étude approfondie des modalités d'implication stratégiques et de sélectionner des candidats à l'installation. Enfin, la phase 3 aura pour but d'accompagner la commune et les candidats à l'installation.

Le collectif régional TEN Occitanie et l'ARB Occitanie saluent aujourd'hui l'avancement de ce Territoire Engagé pour la Nature et l'encouragent dans sa démarche de progrès initiée en faveur de la biodiversité !

La commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas de 4 377 habitants, dans le département du Gard, fait partie des 26 lauréats de l'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) 2019 en Occitanie. Le territoire s'est engagé à mettre en œuvre les trois engagements suivants d'ici fin 2022 :

- « Préservation et développement de la ripisylve en bordure du Gardon d'Alès »
- « Création d'un sentier botanique accessible à tous »
- « Communication et sensibilisation sur la biodiversité »

C'est l'aboutissement de leur deuxième action que nous souhaitons aujourd'hui valoriser.

Zoom TEN sur la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas !

Situé aux portes du village historique de Saint Hilaire de Brethmas, le sentier botanique des Herbes Simples permet aux habitants et visiteurs de la commune de découvrir la richesse de la biodiversité ordinaire naturellement présente.



Tout au long du sentier, les visiteurs sont invités à découvrir des plantes communes utilisées autrefois pour l'alimentation, la médecine ou encore l'artisanat.

L'enjeu de ce sentier est de faire connaître ces plantes aux multiples usages qui poussent spontanément dans l'environnement et d'inciter à ne plus les détruire dans les jardins par l'utilisation de produits phytosanitaires.

Les espèces sont présentées par types de milieux ce qui permet aux visiteurs du sentier de les identifier directement sur le chemin : Orchidées, Plantes Herbacées, Garrigue, Haie, Plantes cultivées, Ripisylve, Vieux murs et rocaille.

Des cubes ludiques à destination du jeune public sont présents et seront modifiés régulièrement par les élèves d'une école élémentaire de la commune.

Ce sentier est en train d'être complété par la mise à disposition de flyers et la création d'un site internet !

Des animations botaniques seront proposées tout au long de l'année par des bénévoles afin de faire vivre ce nouveau sentier botanique.

D'autres projets de « sentiers découvertes » sont en cours sur la commune dans l'objectif de valoriser notamment la richesse géologique de ce territoire diversifié.



Le collectif régional TEN Occitanie et l'ARB Occitanie saluent aujourd'hui l'avancement de ce Territoire Engagé pour la Nature et encouragent dans sa démarche de progrès initiée en faveur de la biodiversité !

La commune de Saliès de 838 habitants, dans le département du Tarn, fait partie des 26 lauréats de l'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) 2019 en Occitanie. Le territoire s'est engagé à mettre en œuvre les trois actions suivantes d'ici fin 2022 :

- Mise en place d'un éco-pâturage sur la commune
- Installation de ruches communales
- Amélioration des espaces publics dans le sens d'un développement durable

C'est l'aboutissement de leur deuxième action que nous souhaitons aujourd'hui valoriser !

Zoom TEN sur la Commune de Saliès !

A travers le projet d'installation de ruches, la commune de Saliès souhaite améliorer sa biodiversité locale par l'apport de pollinisateurs, sensibiliser la population et notamment les enfants aux enjeux de celle-ci et aussi démontrer que la biodiversité peut être créatrice de lien social.

En novembre 2019, la commune a organisé une conférence sur les abeilles. Celle-ci a été l'occasion de présenter le projet des ruches communales et de sensibiliser à la préservation des pollinisateurs, à la vie et au symbole de l'abeille, à la fabrication du miel et ses bienfaits ou encore aux dangers potentiels des abeilles (piqûres).

Trois ruches ont été installées proches de l'école et sont actives depuis mars 2020. Elles abritent trois colonies d'abeilles à savoir deux buckfast et un essaim provenant du jardin d'un habitant de Saliès. Leur installation a été portée par Bruno Gascon, adjoint au Maire et apiculteur, qui possède dix-sept ruches sur Saliès. Par la suite, deux interventions sur les abeilles et les ruches ont eu lieu à l'école. Les élèves ont ainsi pu observer Bruno Gascon en action, dans ses vêtements de protection, déplacer les cadres des ruches après avoir



enfumé les abeilles.

Au-delà du volet pédagogique, l'installation de ruches a également un sens local et social puisque le miel récolté sera vendu au profit des Enfantsastiques de Saliès, CLAE

(Centre de Loisirs associé à l'École) géré par des parents d'élèves, avec une production espérée de l'ordre de 7 à 8 kilos de miel en 2020. De plus, cette action a également permis de faire évoluer les comportements : la commune a planté une jachère mellifère à l'école et le principal agriculteur de la commune est passé en agriculture raisonnée.

Finalement, après quelques appréhensions apaisées par une approche pédagogique et le dialogue, la présence de ces trois ruches n'est plus la source d'inquiétudes de la part de certains habitants de Saliès et fait l'objet de retours très positifs. Deux nouvelles ruches arriveront ainsi dans quelques mois !

Une inauguration aura lieu le samedi 3 octobre 2020 avec, à l'ordre du jour : exposition, spectacle et dégustation de miel, fabrication d'hôtels à insectes et présentation des ânesses pour l'éco-pâturage (engagement n°1 de la reconnaissance TEN).

Le collectif régional TEN Occitanie et l'ARB Occitanie saluent aujourd'hui l'avancement de ce Territoire Engagé pour la Nature et l'encouragent dans sa démarche de progrès initiée en faveur de la biodiversité !

La commune de Torreilles de 3 869 habitants, dans le département des Pyrénées-Orientales, fait partie des 26 lauréats de l'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) 2019 en Occitanie. Le territoire s'est engagé à mettre en œuvre les trois engagements suivants d'ici fin 2022 :

- « Pour un environnement préservé et valorisé »
- « Communication et sensibilisation globale (grand public et scolaire) »
- « Valorisation du patrimoine naturel et paysager »

C'est l'aboutissement de leur première action que nous souhaitons aujourd'hui valoriser.

Zoom TEN sur la Commune de Torreilles !

La préservation des espaces naturels et agricoles est l'action phare de la commune de Torreilles. Ces espaces sont essentiels à son territoire. Ils structurent ses paysages, garantissent des emplois locaux (agriculture et tourisme) et font sa singularité.

A cette fin, pour mieux préserver son territoire, la commune applique une stratégie foncière ambitieuse : elle est en vigilance quotidienne sur les ventes en zone Agricole et en zone Naturelle et collabore pour cela avec les différents acteurs impliqués (la SAFER - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, les agriculteurs membres de la commission extra-agricole de la commune et la plateforme d'information Vigifoncier). De plus, afin de maîtriser ces ventes, les futurs acquéreurs sont invités en mairie pour être informés sur la réglementation de la zone agricole et pour signer la charte de la commune contre la cabanisation.

Sur les dernières 22 ventes passées par la SAFER, la démarche de veille et de proactivité mise en place par la commune a permis, sur quatre parcelles, d'éviter des projets pouvant impacter négativement l'environnement ou d'occuper des parcelles ayant un potentiel maraîcher.

Parallèlement, un projet expérimental d'exploitation d'Inule visqueuse (plante vivace, de la famille des Astéracées, qui tire sa réputation de sa qualité d'« insecticide végétal ») a été lancé par le biais de contractualisations de commodats (prêts à usage) avec des propriétaires de terrains en friches.

De plus, afin de préserver les espaces naturels en luttant notamment contre les dépôts sauvages, les agents de la brigade équestre et de l'ASVP - l'agent voué à la ruralité - quadrillent quotidiennement le territoire. La commune peut ainsi rapidement intervenir et diligenter des enquêtes.

Contact référent au sein de la Commune de Torreilles :
Mme Cécile MARGAIL, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement

La lutte contre la cabanisation et les dépôts sauvages et les actions en faveur de la reconquête des terrains agricoles sont déterminantes pour la préservation et la valorisation du territoire.



Enfin, afin de mieux connaître la biodiversité du territoire et de fédérer les habitants autour de sa préservation, la commune prévoit de candidater au futur appel à projet pour l'Atlas de la Biodiversité Communale. Dans ce cadre, la ville de Torreilles a déjà proposé aux habitants un concours photo de la faune sur son territoire (illustration ci-contre).

Le collectif régional TEN Occitanie et l'ARB Occitanie saluent aujourd'hui l'avancement de ce Territoire Engagé pour la Nature et l'encouragent dans sa démarche de progrès initiée en faveur de la biodiversité !

La Communauté d'Agglomération du SICOVAL fait partie des 26 lauréats de l'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) 2019 en Occitanie. Le territoire s'est engagé à mettre en œuvre les trois actions suivantes d'ici fin 2022 :

- Mise en œuvre d'une charte de l'Arbre intercommunale
- Charte du Hérisson
- Trame verte Donneville-Montbrun

C'est le lancement de leur première action que nous souhaitons aujourd'hui valoriser !

Zoom TEN sur la Communauté d'Agglomération du Sicoval



Source de bien-être et de réduction du stress, lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, protection de la biodiversité, économie d'énergie, valorisation immobilière, lutte contre les inondations : les bienfaits de l'arbre sont nombreux. Malgré l'évolution des bonnes pratiques et une prise de conscience sur l'importance de préserver les arbres, les milieux urbain et péri-urbain sont sources de pressions cumulées. Celles-ci impactent l'espérance de vie des arbres qui vivent rarement plus de 70 ans.

Valoriser et protéger le patrimoine arboré du territoire au travers d'une vision commune et partagée : c'est l'**objectif fixé à travers la charte de l'Arbre pour le Sicoval et ses communes.**

Cette charte de l'arbre intercommunale s'articule concrètement autour de :

- la protection et la mise en valeur du patrimoine arboré du territoire,
- la place donnée à l'arbre dans les projets urbains publics et privés,

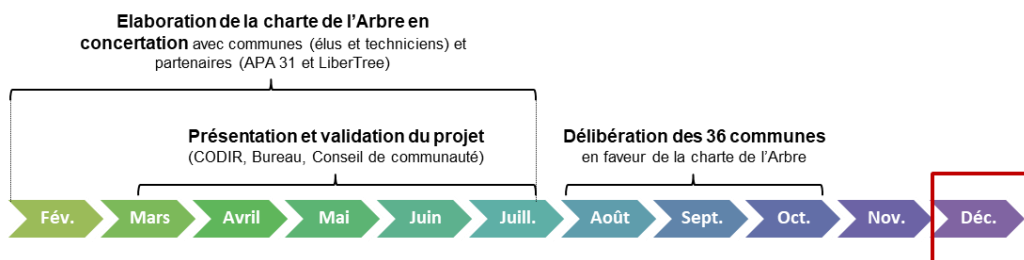
- la sensibilisation des aménageurs sur la place de l'arbre dans notre Agglo,
- la sensibilisation du public aux bienfaits de l'arbre situé en domaine privé.

2019 a été l'année de l'élaboration de la charte de l'Arbre et de la concertation avec tous les acteurs (Sicoval, communes, associations).



Les projets à venir sont nombreux et quelques-uns sont déjà en cours dont la mise en place d'un réseau d'échange technique, la création d'une grille d'inventaire des arbres commune à l'ensemble du territoire, l'inventaire du patrimoine arboré public (lancement sur Baziège et Labège), du conseil technique ponctuel lors de réaménagement de lotissement, réfection de trottoir et l'élaboration de fiches de recommandation (palette végétale, protection de l'arbre lors de chantier, l'arbre en urbanisme...).

Le collectif régional TEN Occitanie et l'ARB Occitanie saluent aujourd'hui l'avancement de ce Territoire Engagé pour la Nature et l'encouragent dans sa démarche de progrès initiée en faveur de la biodiversité !



Signature de la charte de l'Arbre en conférence des Maires

Contact référent au sein du SICOVAL :

M Benoît COLOTTO, Service Espaces Naturels & Paysagers : 05 62 24 29 64, benoit.colotto@sicoval.fr